



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm@sorvilier.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
BONNES VACANCES
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



BULLETIN D'INFORMATION

Assemblée municipale : mardi 3 juin 2025 à 19h30

La prochaine Assemblée municipale aura lieu **mardi 3 juin 2025 à 19h30** à la salle du bâtiment communal, 1^{er} étage.

Course des aînés

La course des aînés sera organisée par la Bourgeoisie, et aura lieu le mercredi 25 juin 2025.

Promotions scolaires et Fête de nuit 100^{ème} Gymnasport

La fête des Promotions aura lieu le jeudi 3 juillet 2025 à l'école et la Fête de Nuit, organisée par Gymnasport pour leur 100^{ème} anniversaire, aura lieu « exceptionnellement » les SAMEDI ET DIMANCHE 5 et 6 juillet 2025 au hangar de la Bourgeoisie. Des perturbations de trafic sont à prévoir dans le village durant le week-end.

Fête nationale du 1^{er} août

La fête aura lieu le 31 juillet 2025 au Chébia. Pour plus d'informations, se référer aux affiches qui seront posées dans le village.

Slalom VTT

Le slalom VTT aura lieu le samedi 13 septembre 2025.

Bibliobus

Le Bibliobus va organiser une animation de lecture « Ensemble ! » conjointement avec l'association « Bain de livres » **le 21 août 2025 de 16h00 à 18h00**.

AG Culturel (abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans)

Les jeunes de moins de 26 ans, domiciliés à Sorvilier, peuvent obtenir un bon pour un AG Culturel auprès du secrétariat à moitié prix (50.- au lieu de 100.-) www.agculturel.ch.

Taxe des chiens 2025

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale. En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée d'ici au **31 août 2025**.

Statistique des déchets 2024

Durant l'année 2024, les déchets suivants ont été éliminés : 38.74 t d'ordures ménagères (2023 : 37.91 t), 9.84 t d'encombrants (2023 : 11.60), 3.79 t de carton (2023 : 3.62 t), 6.74 t de papier (2023 : 7.27 t), 42.05 t de déchets verts (2023 : 43.09 t), 6.58 t de verre (2023 : 9.8 t), 1.68 t de ferraille (2023 : 1.06 t) et 0.88 t d'aluminium / fer blanc (2023 : 0.56 t).

Calendrier du Memo-Déchets

Astuce : le calendrier du Memo-Déchets peut être synchronisée avec le calendrier personnel sur Android depuis l'application « Memo-Déchets ».



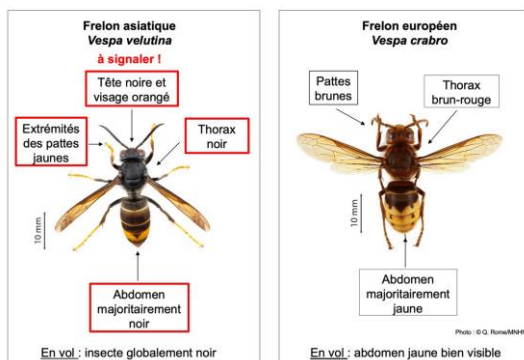
Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm@sorvilier.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE
BONNES VACANCES
ET UN BEL ÉTÉ ENSOLEILLÉ**



Frelon asiatique

Le canton a besoin de l'aide de la population pour continuer à ralentir autant que possible la propagation de cette espèce. Merci de signaler le plus rapidement possible toute observation du frelon asiatique sur www.frelonasiatique.ch. La détection précoce des nids primaires est importante car leur élimination s'avère généralement simple, sans danger et peu coûteuse.



Permis de construire

Les permis de construire suivants ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- M. et Mme Otto et Odette Habegger : construction de deux maisons familiales
- Bourgeoisie : agrandissement de l'appartement dans la partie grange
- M. et Mme Jean-Pierre et Myriam Morand : création d'une pergola sur terrasse existante
- M. Stefano D'Ignazio : modification couleur façade et ouvertures de fenêtres
- H-PAD : agrandissement du bâtiment existant

Taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Pour les chemins ruraux, un gabarit de 50 cm sur 4.5 mètres doit être respecté.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée ou du trottoir. Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, la hauteur des clôtures ne doit pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé **du lundi 28 juillet au vendredi 15 août 2025**. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 079 128 70 13. Réouverture le 18 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h00 à 18h30.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL